



N° de résolution
ou annotation

2024-0212-386

d'espaces naturels, malgré plusieurs rappels et un délai accordé jusqu'au 2 décembre 2024 ;

ATTENDU QUE le non-paiement des sommes aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels contrevient aux dispositions réglementaires en vigueur et invalide le permis de lotissement émis, ce qui implique, par voie de conséquence, l'annulation de l'opération cadastrale effectuée

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne Dupuis et unanimement résolu :

DE mandater maître Sylvain Lanoix, de la firme Dunton Rainville, afin d'entreprendre les démarches légales nécessaires pour faire annuler l'opération cadastrale en lien avec le dossier concerné, conformément à la législation applicable ;

DE charger la firme Dunton Rainville de représenter la Ville devant les tribunaux à cette fin.

ADOPTÉ

PRÊT DE L'ARÉNA À L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE (AHMJC)

La conseillère Pascale Dupaul dénonce son intérêt dans la question, et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree (AHMJC) a transmis une demande le 25 novembre 2024 pour avoir des heures de glaces dans le temps des fêtes pour former de jeunes arbitres ;

ATTENDU QUE la politique régissant les prêts de salle ne s'applique pas dans ce cas et que chaque demande doit passer devant le Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet d'autoriser le prêt de l'aréna à l'AHMJC pour une date à confirmer dans le temps des fêtes 2024-2025 avec la direction des loisirs, qui n'interfère pas avec les locations habituelles.

ADOPTÉ

2024-0212-387

PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES

Le président d'assemblée permet une période de questions aux personnes présentes dans la salle.

La séance est levée à 19 h 33.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les Cités et Villes.



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Crabtree, pour l'adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisation, tenue le 2 décembre 2024, dont l'avis public a dûment été affiché, à 19 h 30 à la salle du conseil, lieu ordinaire des séances, située au 111, 4e Avenue. Y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Étienne Dupuis
Isabel Desrochers
Véronique Payette
Pascale Dupaul
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présents, Pierre Rondeau, directeur général et greffier de la Ville de Crabtree.

2024-0212-388

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2024-0212-389

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget 2025 et du programme triennal d'immobilisation (PTI) du 2 décembre 2024.

ADOPTÉ

2024-0212-390

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 comme déposé par le directeur général.

ADOPTÉ

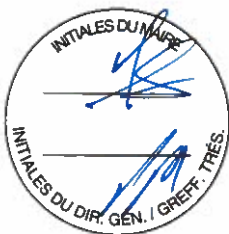
2024-0212-391

ADOPTION DU BUDGET 2025

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le budget pour l'exercice financier 2025 soit adopté tel que présenté, soit :

REVENUS

Taxes sur la valeur foncière		
Foncière générale	4 377 765 \$	
Taxes spéciales	<u>285 269 \$</u>	
		4 663 034 \$
Taxes sur une autre base		
Tarification services municipaux	1 346 990 \$	
Taxes secteur — service de la dette	<u>265 552 \$</u>	
		1 612 542 \$
Compensations tenant lieu de taxes		35 000 \$



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Services rendus

Enlèvement de la neige	8 000 \$	
Gestion des matières recyclables	1 000 \$	
Location de terrains et de locaux	33 600 \$	
Raccordement d'aqueduc et d'égout	10 000 \$	
Location centre communautaire	4 500 \$	
Location aréna	455 000 \$	
Tournoi de hockey	9 500 \$	
Location terrain de baseball	1 500 \$	
Location gymnase	2 000 \$	
Semaine de relâche	4 600 \$	
Camp de jour	86 000 \$	
Inscriptions — Activité de loisirs	20 000 \$	
Bibliothèque	200 \$	
Fête nationale	1 200 \$	
Borne chargement voiture	2 500 \$	
Récupération électroniques	300 \$	
	<hr/>	639 900 \$

Imposition de droits

Licences et permis	4 000 \$	
Demandes de dérogations	1 000 \$	
Mutations immobilières	200 000 \$	
Licences de chiens	11 000 \$	
	<hr/>	216 000 \$

Amendes et pénalités

40 000 \$

Autres revenus — Intérêts

13 100 \$

Autres revenus

12 500 \$

Transferts

Transferts de droits	317 828 \$	
Hygiène du milieu	44 651 \$	
Loisirs et culture	4 000 \$	
Voirie municipale	99 987 \$	
	<hr/>	466 466 \$

TOTAL DES REVENUS

7 698 542 \$

DÉPENSES

Administration générale

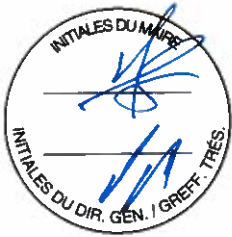
Conseil municipal (législation)	159 437 \$	
Application de la loi	8 000 \$	
Gestion financière et administrative	684 063 \$	
Greffe	37 568 \$	
Évaluation	52 288 \$	
Autres	250 520 \$	
	<hr/>	1 191 876 \$

Sécurité publique

Police	534 346 \$	
Incendie	279 533 \$	
Sécurité civile	11 415 \$	
Sécurité publique	58 715 \$	
	<hr/>	884 009 \$

Transport routier

Voirie municipale	737 135 \$	
Enlèvement de la neige	589 406 \$	
Éclairage des rues	11 700 \$	
Transport en commun (02-370)	129 981 \$	
	<hr/>	1 468 222 \$



N° de résolution
ou annotation

Hygiène du milieu		
Traitement de l'eau potable	380 300 \$	
Réseau distribution d'eau	83 010 \$	
Traitement des eaux usées	159 600 \$	
Réseau d'égout	112 260 \$	
Matières résiduelles	345 583 \$	
Cours d'eau	300 \$	
Protection de l'environnement	22 700 \$	
		<hr/>
		1 103 753 \$
Santé et bien-être		21 118 \$
Aménagement et urbanisme		174 314 \$
Loisirs et culture		
Centre communautaire	35 690 \$	
Aréna	484 765 \$	
Parcs et terrains de jeux	423 705 \$	
Autres activités	615 100 \$	
Bibliothèque	122 770 \$	
Église	63 074 \$	
Autres activités culturelles	32 550 \$	
		<hr/>
		1 777 654 \$
Frais de financement (capital et intérêts)		1 216 258 \$
Conciliation à des fins fiscales		
Utilisation excédent de fonctionnement	(579 845) \$	
Réserves financières & fonds réservés	450 903 \$	
Montant à pourvoir dans le futur	(9 720) \$	
		<hr/>
		(138 662) \$
TOTAL DES DÉPENSES		7 698 542 \$

ADOPTÉ

2024-0212-392

MODE DE PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF

ATTENDU QUE selon l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, le budget ou le programme triennal d'immobilisations adopté, ou un document explicatif de celui-ci, est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la ville. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget, ou le programme triennal, ou le document explicatif, soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la ville ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer par quels moyens cette distribution sera effectuée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers que le document explicatif du budget soit transmis par la poste à toutes les adresses du territoire ;

QUE le directeur général soit autorisé à prendre les moyens avec nos ressources humaines pour en faire la distribution de porte à porte, advenant que la grève des postes empêche la distribution ;

QU'une version numérique de ces documents soit disponible sur le site internet de la Ville et annoncée sur la page municipale du site Facebook.

ADOPTÉ



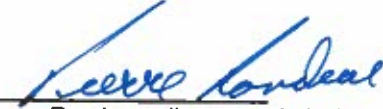
N° de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS VERBALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Aucune personne n'étant présente dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 42.


Mario Lasalle, Maire


Pierre Rondeau, directeur général
et greffier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les Cités et Villes.



N° de résolution
ou annotation

